Informations de base

1996/2114(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Partenariat renforcé UE/Inde **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Inde	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	ANDRÉ-LÉONARD Anne (ELDR)	09/09/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	MALERBA Franco E. (UPE)	25/07/1996
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1977	1996-12-06

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/06/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0275	Résumé
19/07/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/12/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
17/02/1999	Vote en commission		Résumé
17/02/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0066/1999	
12/03/1999	Débat en plénière		

12/03/1999	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2114(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/08030

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0066/1999 JO C 153 01.06.1999, p. 0003	17/02/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0204/1999 JO C 175 21.06.1999, p. 0418-0442	12/03/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0275	26/06/1996	Résumé

Partenariat renforcé UE/Inde

1996/2114(COS) - 12/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Anne ANDRÉ-LÉONARD (ELDR, B) sur les relations Union européenne/Inde, le Parlement européen soutient la démarche de la Commission visant à renforcer le partenariat avec l'Inde. Il estime en particulier que l'Inde doit devenir un partenaire privilégié de l'Union, tant du point de vue politique qu'économique. Par conséquent, il invite l'Union à faire de l'approfondissement de ses relations politiques et économiques avec l'Inde une priorité de sa politique étrangère et de sécurité commune. La Commission est, quant à elle, invitée à renforcer considérablement les effectifs et les moyens financiers de sa délégation dans ce pays. Il affirme cependant que le développement des relations euro-indiennes dépendra des choix faits par l'Inde en matière de désarmement nucléaire. Il préconise en particulier la tenue d'un Sommet annuel euro-indien afin de donner coprs à ce partenariat renforcé et invite les États membres à associer la Commission au dialogue bilatéral qu'ils mènent avec les autorités indiennes sur place. Le Parlement européen se félicite des mesures prises par le gouvernement indien pour rétablir la confiance dans la région, et en particulier de son engagement à renoncer à une première frappe nucléaire et de sa décision de participer aux négociations sur un traité de limitation des matières fissiles (FMCT) ou de maintenir strictement le contrôle des exportations de technologies et de matériel nucléaires. Il encourage encore le gouvernement indien à poursuivre le dialogue avec le Pakistan et à poursuivre ses efforts en vue d'une solution pacifique et durable de la question du Nagaland, garantissant aux populations Naga la plus large autonomie. Parallèlement, le Parlement condamne les essais nucléaires effectués par l'Inde et invite ce pays à ratifier le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ainsi que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il l'invite également à ne pas s'engager à développer davantage ni à déployer plus d'armes nucléaires. Pour le Parlement, la stabilité de cette région ne passe guère par la dissuasion nucléaire. Il regrette en outre que ce pays n'ait ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel. Sur le plan environnemental, il invite la Commission à étudier les moyens d'aider l'Inde à traiter la pollution atmosphérique dans les zones urbaines et à faire progresser le dialogue sur tous les aspects sociaux et environnementaux du commerce dans le

cadre de l'OMC. En matière de démocratie et de droits de l'homme, le Parlement encourage l'Inde à promouvoir chez ses citoyens les principes de démocratie et de tolérance. Il faut que l'Inde mette tout en oeuvre pour protéger l'exercice de la religion et les institutions religieuses. En outre, le Parlement invite l'Inde à instituer un moratoire sur les exécutions capitales et à oeuvrer pour l'abolition définitive de la peine de mort. Il demande au Conseil de prendre des mesures en vue de lutter contre le travail des enfants ainsi qu'en vue de renforcer l'éducation et la formation à tous les niveaux. Des actions devraient également être entreprises en vue de limiter la prostitution forcée des femmes. Sur les autres apects du partenariat, le Parlement demande à la Commission d'établir un code de conduite ouvert à toutes les entreprises européennes qui s'implantent en Inde, selon lequel les producteurs, moyennant un bonus, s'engageraient à respecter les critères minimum d'emploi et de salaires et à ne pas employer des enfants en-dessous de l'âge de la scolarité obligatoire. Il demande enfin des initiatives en vue de : - favoriser l'émancipation des femmes, - améliorer l'éducation à la santé, - lutter contre le sida, - lutter contre le trafic de drogue et le blanchiment de l'argent, - favoriser le dialogue avec la société civile (notamment avec les représentants des panchayats et des ONG), - favoriser l'ouverture du marché indien aux produits communautaires; - promouvoir la coopération scientifique. Le Parlement insiste enfin pour être pleinement associé à la révision du futur accord-cadre de partenariat renforcé avec ce pays.

Partenariat renforcé UE/Inde

1996/2114(COS) - 26/06/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : l'objet de la présente communication est de suggérer des pistes pour le renforcement des relations entre l'UE et l'Inde. CONTENU : la Commission estime que l'accord actuel entre l'UE et l'Inde offre la possibilité de réaliser l'objectif que l'Union s'est fixé de renforcer et d'approfondir le partenariat entre les deux partenaires et elle formule des suggestions à cet égard, sans exclure l'éventualité d'un nouvel accord si l'opportunité s'en fait sentir. La communication met l'accent sur les intérêts mutuels de l'UE et de l'Inde et sur le défi que doit relever l'UE à l'égard de ce pays à l'économie émergente qui représente un marché potentiel énorme. Elle entend intensifier ses relations sur le plan politique, commercial et économique dans le cadre de l'accord existant et dans celui plus large de sa nouvelle stratégie asiatique. Pour intensifier le partenariat entre l'UE et l'Inde, la Commission propose de : 1 - intensifier le dialogue politique en multipliant les contacts au sein de groupes de travail, afin d'arriver à des arrangements et accords sectoriels concernant par exemple les produits à double usage, les produits utilisés pour fabriquer de la drogue, le blanchiment d'argent et aussi d'examiner de plus près des questions telles que le changement climatique et la dimension culturelle; 2 - faciliter les échanges et les investissements en négociant la suppression des entraves existantes sur la base de la clause de la nation la plus favorisée et par la promotion des contacts entre entreprises. Une priorité devrait être accordée aux secteurs des transports maritimes, des télécommunications, de l'énergie et de l'agriculture; 3 - aider l'Inde à limiter l'impact de ses ajustements structurels sur les couches les plus pauvres de la population en maintenant son aide à la santé et à l'éducation, en particulier pour les femmes. La Commission souligne que les entreprises auront la possibilité de faire valoir leurs points de vue lors du Forum sur les investissements dans le commerce et la coopération prévu pour novembre 1996. La commission mixte UE/Inde (prévue pour décembre 1996) pourra alors valider une liste de priorités d'action et fixer un programme détaillé d'activités.